

LABORATOIRE D'INNOVATION 5

Pressions sur le territoire agricole et les
milieux naturels dans les milieux en
croissance

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ AU

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Avril 2021

Dans le cadre des travaux entourant la *Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires*, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mandaté l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour animer des laboratoires d'innovation publique – réunissant des acteurs de divers horizons – dans le but de réfléchir à des enjeux communs, actuels et transversaux. Douze laboratoires portant sur autant de thèmes ont eu lieu entre le 22 février et le 26 mars 2021.

Ce document présente une synthèse des propos échangés lors du laboratoire 5 sur le thème *Pressions sur le territoire agricole et les milieux naturels dans les milieux en croissance*, qui s'est tenu le 10 mars 2021. Ce compte rendu a été préparé par l'ENAP et les propos rapportés n'engagent que les participants des laboratoires.

LABORATOIRE D'INNOVATION N°5

Pressions sur le territoire agricole et
les milieux naturels dans les milieux en croissance

COMPTE RENDU

Le laboratoire est une séance de travail en équipe qui mise sur la différence, la confiance et la dynamique collective pour approfondir et prioriser des enjeux et trouver des propositions de solutions à des problèmes complexes. Deux laboratoires, durant chacun 3 h 30, ont été organisés avec deux groupes composés de 13 et de 12 participants issus de différents organismes et de différentes régions du Québec. Durant ces rencontres, les participants étaient invités à partager leurs **constats** en lien avec la thématique, à prioriser les **problématiques et les enjeux** et à cibler des **propositions de solutions** susceptibles d'alimenter la *Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires*. Tout au long du laboratoire, les échanges devaient converger autour de la question suivante :

Comment optimiser la planification urbaine et territoriale
pour mieux tenir compte des territoires agricoles et
des milieux naturels dans les milieux en croissance?

CONSTATS

Quels sont vos principaux constats relativement à cette thématique? Voici la question qui a lancé les échanges au sein du laboratoire. Ce fut une occasion unique d'entendre les points de vue des participants.

Vision, cohérence et intégration

- La cohérence d'ensemble se décline en trois points :
 - **Le modèle fiscal urbain** est voué à l'endettement à force de s'étaler et d'investir dans de nouvelles infrastructures. Nous oublions l'investissement à long terme dans les infrastructures existantes. La densification est importante à ce niveau-là. Il serait intéressant d'explorer le modèle *Strong Town* qui existe aux États-Unis;
 - **Les milieux agricoles** : Outre l'impact de l'urbanisation en milieu agricole, il faut aussi prendre en compte les dynamiques d'aménagement du territoire. L'existence du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et des politiques agricoles des dernières années est liée aux défis auxquels font face les milieux agricoles;
 - **Les milieux naturels** : Les milieux naturels ont un rôle, des fonctions et rendent des services écologiques à la population. Il faut revoir notre vision des milieux naturels, leur donner l'importance qui leur revient et non les envisager comme des sites à aménager.
- Une façon de lier le tout serait de considérer l'opportunité qu'offre l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce plan permet de **réfléchir et d'ancrer l'aménagement du territoire avec la conservation des milieux naturels**, notamment les milieux humides et hydriques. Espérons que ce sera une occasion d'innovation.

- Il faut assurer une **cohérence entre toutes les politiques de développement et le régime d'aménagement**. Sur le plan forestier, nous avons l'intention d'accroître le potentiel de mise en valeur des forêts privées, mais en raison du cadre d'aménagement, il devient difficile de mener ce type d'opération. Beaucoup de milieux naturels sont situés dans le milieu forestier; il est important de les préserver pour les services écologiques qu'ils rendent. Toutefois, ces milieux naturels sont souvent situés chez les propriétaires terriens de lots à bois. Il faut trouver le moyen d'accompagner ces citoyens en les informant et en leur proposant des compensations pour qu'ils les protègent. Les producteurs forestiers ne sont pas insensibles à la préservation des milieux naturels.
- À l'égard des milieux naturels, nous favorisons une **approche intégrée et une vision systémique**. Il s'agit d'une occasion **d'intégrer les enjeux des milieux agricoles et naturels à tous les autres enjeux d'aménagement du territoire**. Optons pour des solutions plus durables en optimisant notre utilisation du territoire tout en nous assurant d'avoir des retombées économiques. Assurons-nous que les décisions prises aujourd'hui ne nous coûtent pas plus cher dans le futur. Il y a un manque de vision globale et intégrée, mais aussi une **opportunité de planification optimisée** pour mieux s'arrimer et travailler ensemble. Il y a les plans directeurs de l'eau, les bureaux de gestion de projets pour les inondations, les plans régionaux des milieux hydriques des municipalités régionales de comté (MRC), les PDZA, etc. Il faut les arrimer et s'assurer, lors de la prise de décision, de donner une vocation à un territoire qui optimise les retombées économiques, sociales et culturelles pour notre milieu.
- La **zone agricole** est, selon nous, un territoire municipalisé au même titre que le périmètre d'urbanisation. Actuellement, les municipalités ne la voient pas ainsi. Elle est vue comme un territoire sous la responsabilité de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Le PDZA contribue à modifier cette perception. En effet, **c'est une zone qui peut servir au développement économique**. Nous observons, dans la région de la Capitale-Nationale, que les zones agricoles servent au développement économique. Le territoire est mis en valeur et les municipalités en tirent profit. Le système alimentaire territorialisé n'est plus seulement une zone de production. Il peut assurer la sécurité alimentaire des consommateurs des endroits plus densément peuplés. En contexte métropolitain, on voit cette zone agricole comme un endroit qui sert principalement à l'industrie alimentaire.

Règles, lois et mesures juridiques

- L'une des préoccupations des municipalités est de **conserver les milieux naturels et de les reconnaître pour leur valeur intrinsèque**. Le cadre juridique devrait davantage faciliter la conservation.
- L'orientation numéro 10 s'appliquant au territoire périmétropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne semble pas freiner la perte de milieux agricoles. Le problème n'est pas dans le contenu de l'orientation, mais dans son application.
- On doit prendre en compte le fait que **les règles actuelles ne sont pas suffisamment strictes ou affirmées**, et certainement **pas comprises de la même façon par tout le monde** et difficilement applicables. Il faut des règles affirmées, une expertise partagée entre les différents milieux pour que tous les comprennent, ainsi qu'un financement adéquat. Pour ce faire, un certain consensus social – un contrat social sur le territoire – serait nécessaire. Parmi les constats, il faut prendre en compte le contexte d'urgence climatique.

- Lorsqu'elle vise des terrains, la **compensation se fait nécessairement au détriment d'un autre type de milieu**, ce qui peut conduire à une double perte. En revanche, lorsque la compensation contribue à la revalorisation d'un autre terrain, par exemple, la remise en culture de terres en friche, elle peut s'avérer pertinente.

Planification et outils

- Les municipalités font face à des enjeux lors de l'utilisation des outils mis à leur disposition pour protéger leurs milieux naturels. La Loi sur l'expropriation mérite d'être revue. La protection juridique doit être améliorée pour mieux les protéger.
- Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a produit un inventaire des plans de conservation dans la vallée du Saint-Laurent; il y en a approximativement 25 et cette situation est complexe. **Certains plans se recourent, d'autres se contredisent**. Une chose est certaine : **ces plans ne sont pas mis en œuvre**.
- Il y a un besoin d'espace pour construire des résidences et des condos, mais cet espace diminue. Il faut **planifier les besoins dans une perspective à long terme**, que ce soit à l'égard des milieux naturels ou de la démographie. Les gens ont des besoins en habitation qui évoluent au cours de leur vie.

Urbanisation, protection des zones agricoles et milieux naturels

- C'est bien de reconnaître que les **terres agricoles sont non renouvelables**. Cependant, le **développement urbain actuel tend plutôt vers l'étalement urbain**. Cette façon de faire doit être changée. **Le cadre devrait inciter à la consolidation et au redéveloppement plutôt qu'à l'étalement**.
- L'enjeu de la conservation des terres agricoles est important, mais il est difficile d'agrandir les zones urbaines sans empiéter sur ces terres, puisque, dans certains cas, 95 % du territoire est zoné agricole.
- La **pression de l'urbanisation sur les milieux agricoles et naturels** est présente. Selon le contexte, la forme peut être très différente; par exemple, l'agrandissement d'un périmètre d'urbanisation en territoire agricole n'est pas la même chose que l'urbanisation diffuse en zone blanche ou un développement pour la villégiature. Les réalités et les impacts sont différents selon le type d'urbanisation. De plus, **la méthode d'évaluation des besoins en espace relativement à l'agrandissement des périmètres d'urbanisation pourrait être revue afin de prioriser la consolidation des aires urbanisées** avant d'empiéter sur les milieux agricoles et naturels.
- Il existe des différences majeures entre les régimes de protection des territoires agricoles et des milieux naturels, leurs impacts aussi sont très différents. Il serait intéressant d'évaluer ce qui fonctionne bien afin **d'optimiser les deux régimes de protection**. Cela mènera ultimement à parler **de fiscalité municipale à laquelle il faudra inclure les services écosystémiques** rendus par les différents écosystèmes.
- Les milieux naturels sont importants. Quand on parle d'empiètement sur les milieux naturels par la croissance urbaine, on parle aussi de **fragmentation de la biodiversité**.

- Certaines municipalités ne sont pas suffisamment informées sur les milieux naturels d'intérêt et les zones de connectivité écologique, alors que d'autres sont très au fait de leur importance.
- Les municipalités et les MRC éprouvent des difficultés à arbitrer les pressions exercées par certains groupes de citoyens (défendant la protection des milieux) et celles provenant des promoteurs de projets perturbateurs. Il faut aborder la question du **cadre d'aménagement du territoire** et le fait que les **municipalités doivent procéder à des arbitrages entre le développement économique et la protection de l'environnement** et entre les besoins des citoyens actuels et futurs.
- Des analyses récentes montrent une perte de terres cultivées sur l'ensemble du territoire québécois de 1990 à 2010, en raison de l'urbanisation (13 410 hectares) et de l'enfrichement (90 040 hectares).
- Il faut souligner que **certaines formes d'agriculture ne sont pas une menace pour les milieux naturels**, elles contribuent à les régénérer. Certaines pratiques agricoles peuvent préserver la biodiversité et régénérer les sols.
- Les **terres agricoles sont des ressources non renouvelables** et sont essentielles à notre capacité de produire. Il faut maintenir la base productive agricole. Lorsque l'agriculture est active, c'est le meilleur moyen de protéger le territoire agricole et de favoriser, dans les zones rurales, des implantations agricoles et la transformation alimentaire qui nécessitent de plus petites surfaces, de plus petites installations, et qui permettent de diversifier la production. Il faut toujours garder cet enjeu en tête. On veut renforcer la protection du territoire agricole et mettre en place des mesures incitatives en zone rurale pour accueillir de nouveaux projets agricoles et la transformation de petites superficies.

Densification et cohabitation

- Il y a une volonté de **densification**, mais l'individualisme s'avère un frein. Si l'on veut arriver en 2050 avec une planète en santé, nous allons devoir réapprendre à vivre ensemble. En regardant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et les normes, on ne trouve plus de synergie. Notre défi est de **réapprendre à vivre ensemble et à maintenir des activités agricoles de qualité pour accéder à une qualité de vie**. Remettons en question l'expression « développement durable », car le développement n'est peut-être pas fait pour être durable. L'expression ne fonctionne pas. Nous **travaillons trop à court terme**. Il est impossible de croire que des gens vont se restreindre pour un concept de résilience, de changement climatique, d'adaptation.

Particulariser les orientations selon les régions

- La vision durable et globale doit être élaborée dans le **respect des orientations régionales**. Les OGAT devraient être élaborées en collaboration avec les MRC. Les orientations globales émanent du ministère, mais elles ne doivent pas s'appliquer à l'ensemble du territoire du Québec, car il y a des différences entre la Gaspésie, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la CMM et l'Outaouais, par exemple. Les OGAT actuelles ne devraient pas nécessairement s'appliquer de manière uniforme à tout le territoire.
- La prise en compte des particularités régionales doit être gardée à l'esprit. Ce qui se passe au sein de la CMM est différent de ce qui se passe ailleurs en termes de pression urbaine. Il faut vraiment **adapter nos attentes et notre vision aux réalités des MRC plus rurales** où un important territoire est zoné agricole.

- Les territoires agricoles représentent 58 % du territoire de la CMM. **Les réalités de la CMQ et de la CMM sont différentes des autres réalités au Québec.** Les territoires métropolitains subissent une pression pour le développement urbain. Pour la CMM, les 14 territoires ont désormais un PDZA. **L'enjeu est de les mettre en œuvre.**
- **Les constats diffèrent d'une région, d'une MRC ou d'une municipalité à l'autre.** Les MRC devraient être plus autonomes en matière de planification et à l'égard de certaines autorisations environnementales. Dans certains cas, il faut adopter un point de vue régional alors que la municipalité, par exemple, est zonée agricole à 90 %, et que seulement 30 % de cette superficie est cultivée.
- Dans les rangs du Québec, les chemins sont déneigés et subventionnés par le ministère des Transports, même dans les cas de faible densité. Il serait approprié de rentabiliser nos infrastructures en autorisant les constructions en zone agricole. Il y a déjà des moyens d'y parvenir, mais il faut renouveler la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la CPTAQ aux niveaux local et régional.

Rôles et responsabilités des acteurs et collaboration

- Tous les ministères interpellés par les schémas d'aménagement et de développement **travaillent en silo**. Il n'y a **pas de coordination centrale faite par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**. Ce dernier devrait s'en occuper, car c'est le milieu municipal qui est responsable de la gestion du territoire.
- Les MRC, de par leur obligation de réaliser un plan de développement de la zone agricole, ont un excellent **outil pour travailler en étroite collaboration avec les différents partenaires économiques, environnementaux et sociaux**. Les MRC et les municipalités doivent s'assurer de prendre des décisions à l'aide de cet outil, dans le schéma d'aménagement et dans les plans d'urbanisme, et ce, pour assurer une cohérence par rapport aux différents outils.
- L'obligation des MRC et des villes de mieux contrôler l'expansion urbaine doit être balisée par des indicateurs clairs, suivis par le gouvernement, pour mieux contrôler le développement au sein du périmètre d'urbanisation. Cela favorise les différentes actions et activités concrètes faites pour valoriser le territoire agricole. Les terres qui se trouvent aux limites des périmètres d'urbanisation sont souvent achetées par des promoteurs patients. Il faut arrêter de considérer ces terres en sursis et plutôt penser la complémentarité entre le milieu urbain et le milieu agricole en permettant, par exemple, des activités de cueillette ou des activités pédagogiques. **Il faut penser à intégrer de nouveaux acteurs en agriculture urbaine**. La culture en lisière doit devenir un message politique fort et une démarche proactive de valorisation afin de protéger le territoire agricole.
- Les MRC constituent un palier démocratique qui n'est pas direct et qui est éloigné de la population. Celle-ci doit s'approprier l'urbanisme et l'aménagement du territoire. En confiant des mandats aux MRC, qui ont des ressources et des expertises, elles créent une cohérence sur le territoire, mais **oublent le volet consultatif** pour que la population puisse mieux s'approprier les SAD et les orientations.

Fiscalité et financement

- Du côté de la fiscalité municipale, il faut chiffrer les **bienfaits économiques des milieux naturels**. Le **systeme de compensation** en vigueur pour les milieux hydriques des milieux naturels s'avère intéressant en cette matière.
- La perte des milieux naturels et agricoles s'accélère au fil des ans. La pression pour le dézonage agricole et les dommages occasionnés aux milieux naturels sont **tributaires du mode de financement des villes**. Lorsque l'on parle de dézonage, on parle de développement et donc, de revenus pour les municipalités. Tant que cet élément ne sera pas abordé, la pression demeurera importante. **La question de l'argent devra être abordée**. Quel est le coût du dézonage d'un territoire agricole? Il faut mettre en avant le vrai coût de l'étalement urbain.

PRIORISATION DES ENJEUX ET DES PROBLÉMATIQUES

Une activité en sous-groupe a permis de prioriser les enjeux et les problématiques. Voici ce qui est ressorti, dans le respect de l'ordre de parole des participants. Pour la priorisation, certains ont utilisé la méthode de consensus, d'autres ont appliqué les critères suivants :

- Expérience terrain de l'application des OGAT;
- Outils de planification;
- Démocratie locale;
- Cohérence de l'approche du haut vers le bas.

Premier groupe

1. Vision globale et de croissance

- Définir et partager une même vision du territoire.
- S'assurer que la vision est comprise par les citoyens.
- Dynamiser et mieux utiliser le territoire agricole selon les potentiels et les capacités.
- Développer l'existant et innover, tant dans le périmètre d'urbanisation que dans la zone agricole.
- Reconnaître l'apport du milieu forestier dans la conservation du milieu naturel.
- Miser sur les principes du développement durable dans un contexte de croissance.
- Favoriser la sécurité alimentaire : le territoire agricole ne fournit que 35 % de la valeur alimentaire pour les Québécois.
- Inclure les attentes de la population dans la vision. Par exemple, la volonté de certains citoyens de résider près de la nature peut générer un empiètement sur les milieux naturels.
- Tenir compte de la limite des attentes réglementaires.

2. Cohésion et cohérence

- Les cadres législatifs et réglementaires :
 - Ne sont pas bien connus;
 - Sont complexes pour les citoyens;
 - N'atteignent pas leurs résultats;
 - Doivent **sensibiliser** davantage les citoyens en amont.
- Le gouvernement doit avoir plus de cohérence et de leadership.
- Cela doit être fait dans le respect des particularités régionales.
- Il faut adopter une approche « éviter, minimiser, compenser » qui ne doit pas être seulement appliquée au milieu naturel, mais aussi au développement.

- Lorsqu'il y a des pertes de milieux naturels, il devrait y avoir des compensations et elles ne devraient pas se faire au détriment d'autres milieux naturels et de terres agricoles.
- Échelles de planification : MRC et communautés métropolitaines (CMM et CMQ)
 - Les MRC ont un rôle croissant en matière de concertation.
 - Il ne faut pas miser uniquement sur l'échelle locale.
 - Les OGAT doivent tenir compte des particularités régionales.
 - Il faut accompagner et aider les citoyens qui veulent protéger le territoire.

3. Moyens adaptés : expertise et financement

- Il y a une nécessité de reconnaître la diversité des milieux.
- Il faut penser à d'autres sources de financement pour les collectivités.
- Introduire des principes d'écofiscalité à la fiscalité municipale (ex. : taxe sur l'eau plutôt que taxe foncière).
- Miser sur une écofiscalité positive qui encouragerait les citoyens à adopter les comportements souhaités.
- Il ne faut pas nécessairement trouver de nouveaux moyens de financement, mais plutôt examiner comment l'argent municipal est utilisé et voir quelles économies sont possibles.
- Éparpillement : mettre en place des stratégies pour rebâtir certains villages et offrir des avantages fiscaux.
- Il y a beaucoup d'incitatifs pour se développer, mais certaines municipalités ne le peuvent pas. Donc, il faut penser à **redistribuer la richesse**. Il faut, par ailleurs, faire attention de ne pas opposer développement et non-développement. Le non-développement résidentiel est peut-être un développement agricole.

4. Protection des milieux naturels

- **L'appropriation des milieux naturels par la population** est une bonne manière de les valoriser et de les protéger.
- La densification contribue indirectement à la **protection des milieux naturels**.
- **Empiètement** : on évalue différemment les besoins dans les différentes MRC. La méthode **d'évaluation des besoins** en espace diffère. Il est nécessaire de développer une compréhension commune et de disposer de l'expertise requise.
- La **qualité des milieux** naturels : il convient d'augmenter la quantité de secteurs boisés sur le territoire.
- **Le cadre juridique peut constituer un frein à la conservation des milieux naturels.**

Deuxième groupe

1. Gestion de la croissance urbaine en revoyant les façons de faire (financement)

- La gestion de la croissance est planifiée dans une logique marchande, mais elle devrait l'être en fonction des **besoins alimentaires**.
- Il faut avoir une **gestion intégrée**.
- Il faut consolider les milieux de vie existants (densification) :
 - Prévoir une diversité des **types d'habitation**;
 - Faire preuve d'ouverture à l'innovation en pensant différemment l'habitation. Le territoire, comme milieu d'éducation ou comme lieu nourricier pour la communauté, doit aussi être un endroit créateur de liens, où les sols sont régénérés, la biodiversité renforcée et la diversité respectée;
 - Selon les types d'implantation, les calculs ne sont pas les mêmes lorsque vient le temps de justifier le **manque d'espace**.
- **Les projets d'infrastructures** font pression sur les milieux naturels.
- **Le financement des infrastructures gouvernementales**, dans le cas de grands projets, incite à l'étalement urbain, entraînant des conséquences sur la pression des municipalités et sur les milieux naturels.
- Les gens font l'acquisition de propriétés loin des centres urbains parce que c'est plus abordable. Cette façon de faire engendre des coûts pour la société.
- Il faut favoriser la consolidation des secteurs existants par différents moyens. Par exemple, la Ville de Québec décontamine des terrains pour construire des logements « abordables ».

2. Optimisation du territoire agricole et des milieux naturels

- Encourager l'innovation et maintenir la qualité des sols.
- **Offrir une protection** optimale et maximale du **territoire agricole** avec des **ouvertures à l'innovation** (nouvelles façons de faire et formules de mise en valeur du territoire agricole).
 - **Équité interterritoriale** : revoir notre façon d'appliquer les règles qui encadrent la façon de développer nos territoires à venir.
 - Un territoire, ce n'est pas artificiel : c'est un **milieu de vie**. Pour qu'il soit optimal et maximal, il faut l'imaginer avec tout ce que cela implique. Il se doit d'être mieux planifié.
- **Une recherche d'équilibre entre la protection et la mise en valeur** des milieux naturels.
 - Lorsqu'on prend la décision de développer le territoire et d'empiéter, on ne réalise pas toutes les pertes (ex. : perte de sol, de valeurs économique et sociale). On ne réalise pas le coût de cette perte compensé pour la collectivité.
 - Imaginer un territoire **où l'on intègre** les usages plutôt que de les séparer, et ce, en ayant un cadre réglementaire qui le permet.
- **Moyens et outils pour y arriver**
 - Il faut tenir compte des documents de planification et des outils comme le PDZA et le PRMHH, mais sans obligation de les intégrer aux schémas. Cela soulève une question de prévisibilité pour les promoteurs.

- Un meilleur arrimage et une plus grande cohérence avec les différents cadres législatifs sont nécessaires. Il pourrait être nécessaire d'ajuster les lois pour tenir compte de solutions novatrices positives à implanter.
- Les outils doivent être modulés en fonction des régions.

3. **Protection intégrale de nos milieux humides**

- **Qualité des sols** : amélioration et maintien de la qualité.
- **Diminution des sols de bonne qualité**
 - Une planification déficiente de la croissance urbaine se traduit par un empiètement sur des terres de qualité.
 - Tenir compte des différents types de sols et de milieux humides.

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Une activité d'idéation en sous-groupe a permis de formuler des pistes de solutions novatrices aux enjeux et problématiques en lien avec la thématique. Les participants devaient imaginer le monde de demain en matière d'aménagement et d'urbanisme. Voici une synthèse de leurs propositions de solutions.

OPTIMISER LA PLANIFICATION

Arrimer les plans nationaux sectoriels et les plans régionaux, et travailler ensemble pour établir dans chaque territoire une vocation qui optimise les retombées économiques, sociales et culturelles du milieu.

PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE

Diversifier la production en favorisant une agriculture qui inclut des implantations agricoles et la transformation alimentaire nécessitant de plus petites surfaces et de plus petites installations.

ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX AGRICOLES ET NATURELS

Intégrer la protection des milieux agricoles et naturels dans les processus de planification et d'aménagement des territoires et mettre en valeur leur apport écologique et économique.

ASSURER LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Allouer un pourcentage du budget à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels.

OPTIMISER LA PLANIFICATION DES TERRITOIRES

Avec un leadership fort du gouvernement, assurer le respect de l'encadrement législatif et des planifications, la modernisation des schémas d'aménagement et de développement pour prendre en compte les enjeux actuels et nouveaux et la mise en place de moyens pour une mise en œuvre décentralisée.

RÉALISER DES PLANIFICATIONS TERRITORIALES EXEMPLAIRES

Soutenir la mobilisation des milieux, la collaboration et l'innovation, des solutions ajustées aux particularités régionales, la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale en vue du bien-être de la population et de la protection du milieu de vie.

REFONDRE LA LPTAA/CPTAQ

Revoir les délimitations des zones agricoles réelles, redéfinir les activités agricoles pour permettre la diversification, améliorer l'efficacité de l'organisation et introduire un rôle d'accompagnement pour soutenir l'innovation.

REVOIR L'ENCADREMENT LÉGAL ET LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Revoir l'encadrement et l'accompagnement à l'aide d'outils pour assurer efficacement la protection des milieux humides et hydriques et mettre en place des incitatifs appropriés pour les municipalités.

RÉFÉRENCE

STRONG TOWNS (Page consultée le 26 mars 2021). [Page d'accueil](#).